

Rapport annuel

SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE DU JAUDY regroupe les communes de BEGARD, BERHET, BRELIDY, CAVAN, COATASCORN, KERMOROC'H, LANDEBAERON, MANTALLOT, PEDERNEC, PLUZUNET, PRAT, SAINT-LAURENT, SQUIFFIEC et TREGONNEAU.

Il adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 800 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2034.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures intérieures
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, manutention et évacuation des boues et des sous produits, modélisation du réseau, recherche de fuites, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Prise d'eau sur le JAUDY COATASCORN Prélèvement d'eau de surface	150	768 104	928 778	+20,92 %
Total des prélèvements [m³]		768 104	928 778	+20,92 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	252 014	84 300
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	3 295	2 660

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station du Pont Morvan COATASCORN Traitement complet	3 000	768 104	863 609	+12,43 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	768 104	863 609	+12,43 %
Importations	255 309	86 960	-65,94 %
Total général	1 023 413	950 569	-7,12 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	7 083	7 233	+2,12 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	316	251	-20,57 %
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	4	5	+25,00 %
Nombre total d'abonnements	7 403	7 489	+1,16 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

BEGARD	2 643
BERHET	133
BRELIDY	216
CAVAN	843
COATASCORN	131
KERMOROC'H	208
LANDEBAERON	126
MANTALLOT	119
PEDERNEC	1 013
PLUZUNET	560
PRAT	590
SAINT-LAURENT	280
SQUIFFIEC	376
TREGONNEAU	251
Total des abonnés	7 489

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2022	2023	Variation
Volume produit	768 104	863 609	+12,43 %
Volume importé	255 309	86 960	-65,94 %
Volume exporté	- 15 683	- 26 408	+68,39 %
Volume mis en distribution	1 007 730	924 161	-8,29 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m ³ /an)	424 317	423 573	-0,18 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m ³ /an)	226 785	199 182	-12,17%
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m ³ /an)	60 008	75 604	+25,99 %
Volume total vendu aux abonnés	711 110	698 359	-1,79 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 59 m³ par an. Elle était de 60 m³ en 2022.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2022 [m ³]	Exporté en 2023 [m ³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	15 158	25 561
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - LOUARGAT	525	847
Volume total exporté	- 15 683	- 26 408

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	515,8	516,2	+0,08 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

EAU POTABLE

2023

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,00	50,98	+8,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,7700	0,8352	+8,47 %
	N° 2 (101 à 200 m ³)	0,7273	0,7889	+8,47 %
	N° 3 (201 à 500 m ³)	0,7273	0,7889	+8,47 %
	N° 4 (501 à 6 000 m ³)	0,6380	0,6920	+8,46 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m ³)	0,6194	0,6719	+8,48 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m ³)	0,6194	0,6719	+8,48 %
	Vente en Gros	0,3440	0,3590	+4,36 %
	Coût marginal de production	0,1780	0,1931	+8,48 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,50	39,00	+6,85 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,525	0,5565	+6,00 %
	N° 2 (101 à 200 m ³)	0,525	0,5565	+6,00 %
	N° 3 (201 à 500 m ³)	0,525	0,5565	+6,00 %
	N° 4 (501 à 6 000 m ³)	0,420	0,4452	+6,00 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m ³)	0,271	0,2873	+6,01 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m ³)	0,130	0,1378	+6,00 %
	Vente en Gros	0,145	0,1450	+0,00 %
	Coût marginal de production			
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,03	0,039	+30,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	138,55	150,28	+8,47 %
Collectivité	99,50	105,78	+6,31 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,60	4,68	+30,00 %
TVA	14,03	15,10	+7,63 %
Total [€ TTC]	269,18	289,72	+7,63 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,57 %

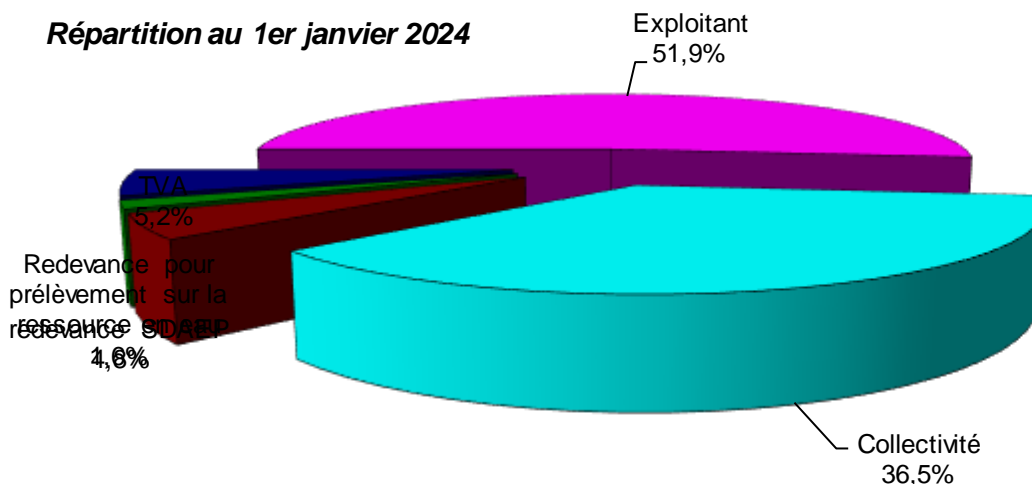
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,41 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

EAU POTABLE

2023

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,00	50,98	+8,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,7700	0,8352	+8,47 %
	N° 2 (101 à 200 m ³)	0,7273	0,7889	+8,47 %
	N° 3 (201 à 500 m ³)	0,7273	0,7889	+8,47 %
	N° 4 (501 à 6 000 m ³)	0,6380	0,6920	+8,46 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m ³)	0,6194	0,6719	+8,48 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m ³)	0,6194	0,6719	+8,48 %
	Vente en Gros	0,3440	0,3590	+4,36 %
	Coût marginal de production	0,1780	0,1931	+8,48 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,50	39,00	+6,85 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,525	0,5565	+6,00 %
	N° 2 (101 à 200 m ³)	0,525	0,5565	+6,00 %
	N° 3 (201 à 500 m ³)	0,525	0,5565	+6,00 %
	N° 4 (501 à 6 000 m ³)	0,420	0,4452	+6,00 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m ³)	0,271	0,2873	+6,01 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m ³)	0,130	0,1378	+6,00 %
	Vente en Gros	0,145	0,1450	+0,00 %
	Coût marginal de production			
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,03	0,039	+30,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	138,55	150,28	+8,47 %
Collectivité	99,50	105,78	+6,31 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,60	4,68	+30,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,01	17,08	+6,68 %
Total [€ TTC]	307,16	327,70	+6,69 %

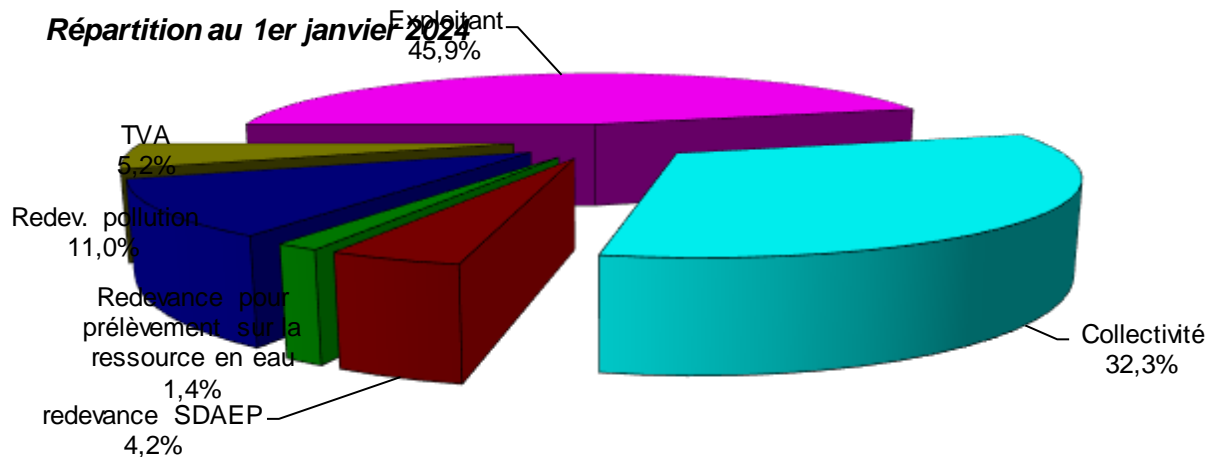
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,57 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,73 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	634 359,08 €	602 935,38 €	-4,95 %
dont abonnements	262 935,35 €	276 404,68 €	+5,12 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 652,46 €	- 2 210,86 €	
Recettes de volume exporté	1 897,80 €	2 113,56 €	+11,37 %
Total recettes de vente d'eau	632 604,42 €	602 838,08 €	-4,71 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	16 926,47 €	16 958,58 €	
Excédent année précédente	23 441,16 €	222 539,57 €	
Divers	33 102,11 €	10 553,72 €	
Redevance pollution	30 542,64 €	24 450,69 €	
Loyer antennes	10 415,80 €	10 893,90 €	
Total des recettes	747 032,60 €	888 234,54 €	

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	847 771,45 €	846 629,56 €	-0,13 %
dont abonnements	353 523,69 €	355 920,15 €	+0,68 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 367,40 €	- 3 077,20 €	
Recettes de volume exporté	5 462,08 €	10 533,29 €	+92,84 %
Total recettes de vente d'eau	847 866,13 €	854 085,65 €	+0,73 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2022	2023	Variation
Dépenses de volume importé	92 689,44 €	68 483,12 €	-26,12 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	67	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	71	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

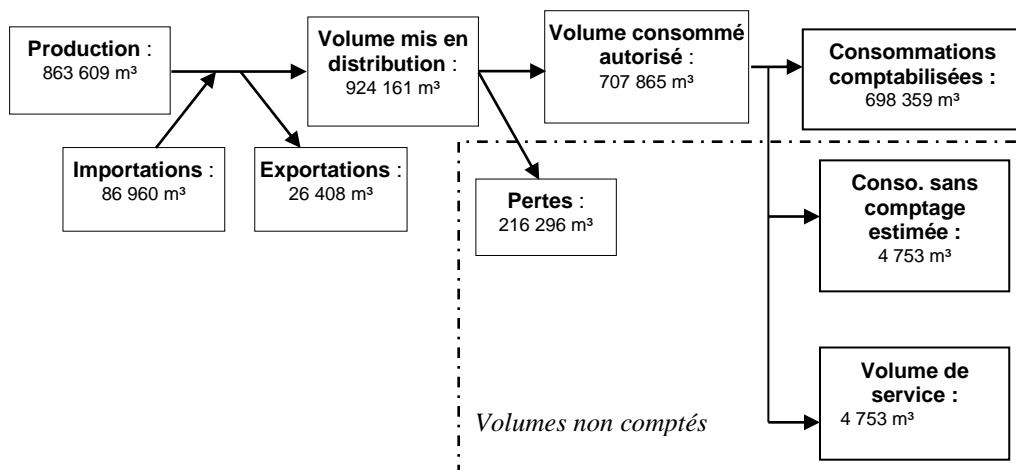
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	106

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 753 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 753 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	82,1 %	79,8 %	75,7 %	72,0 %	77,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,1	1,3	1,6	1,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,1	1,3	1,5	1,1

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,2	4,2	3,9	3,9	3,9
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2	0,150	0,600	3	3,600

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Réhabilitation de 5 réservoirs	29 965 €
Sécurisation des sites (vannes de sécurisation STAE)	12 677 €
Travaux ponctuels urgents (travaux hors MAC)	28 316 €
- Renouvellement 250m canalisation + aménagement terrain	
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels	256 554 €
46ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau	133 780 €
47ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau	115 247 €
48ème Tranche : Renouvellement de réseau	250 006 €
Travaux à bons de commande 2024-2027 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels	50 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	2 232 689,97 €	2 141 439,97 €
Remboursements au cours de l'exercice	208 558,01 €	233 256,35 €
dont en intérêts	21 682,83 €	25 559,49 €
dont en capital	186 875,18 €	207 696,86 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	239 509,36 €	243 724,34 €	243 552,31 €	267 177,97 €	291 953,88 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE
D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER
ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU
SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Schéma directeur - gestion patrimoniale	200 000 €
Etudes liées aux CVM	35 000 €
Services généraux divers	8 000 €
Travaux de sécurisation des sites ou ouvrages	80 000 €
Travaux liés aux CVM	14 000 €
Travaux ponctuels urgents	460 000 €
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, petits renouvellements	283 000 €
46ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau + sectorisation	110 000 €
49ème Tranche : Renouvellement de réseau	400 000 €
Aménagement sanitaires et vestiaires STAEP Pont Morvan	15 000 €
Travaux à bons de commande 2024-2027 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, petits renouvellements	414 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	975,00 €	571,00 €